

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 SEPTEMBRE 2012

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf Cécile DORBON, Marinette MASSON et Pierre JOUFFROY qui a donné pouvoir à Hervé DUBOIS.

Invité : Claude DALLAVALLE, Conseiller général du canton de Roulans.

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DU MAIRE

Construction de l'entrepôt « Au Creux de Terre »

La signature de l'acte d'achat du terrain a été reportée au 2 octobre. Le lancement de l'appel d'offres pourra ensuite avoir lieu.

Rue de l'Eglise

Le document d'arpentage manquant va être expédié dans la semaine.

Etude à réaliser à l'espace Culturel

Le devis a été accepté le 31/07 suite à l'aval de l'avocat. La société qui doit réaliser l'étude a été relancée trois fois depuis : sans succès jusqu'à présent.

Bilan Forum des Associations le Samedi 8 Septembre :

Le bilan est très positif avec une belle affluence du public.

Les nouvelles activités proposées répondent à une forte demande : danses folk, zumba ... La secrétaire de mairie, présente pour la première fois, a été très sollicitée.

L'année prochaine, des animations sont déjà envisagées : clown pour enfants (Artistes à la campagne) + animations folk ...

Marché de Noël du Dimanche 9 Décembre :

Cette nouvelle fête villageoise est actuellement concoctée par le Comité Local d'Animation et l'association Jean de Vienne. Le programme tourne autour de 3 axes : Artisanat, Commerce et Animations de 10 h à 18 h. Présence de St Nicolas – Organisateur costumés et visiteurs qui le souhaiteront. Danse folk – Concert Orchestre Ecole de Musique – Stands divers ...

Lancement des illuminations de Noël le soir même.

SIVOS : Enquête de satisfaction et de besoin du centre périscolaire (restauration scolaire et loisirs vacances)

A la place de la traditionnelle réunion de rentrée, une enquête a été organisée cette année afin de connaître le sentiment et les besoins des familles en matière de restauration scolaire et périscolaire.

Résultats à suivre.

Dissolution du Sivu de la Poste et Vente de l'immeuble à la Commune :

Les 15 communes devaient délibérer avant le 10 août. Résultats :

- 2 se sont prononcées contre la dissolution (Breconchaux – Châtillon-Guyotte)
– 3 contre les conditions de liquidation (Breconchaux – Châtillon et Sechin)
(alors qu'il faut l'unanimité pour la liquidation)

Procédure à suivre selon la Préfecture :

Arrêté préfectoral de cessation de compétence fin 2012

Période de 6 mois pour entente entre les communes : Janvier à Juin 2013

Si pas d'entente après le 30/06/2013 : Transfert du dossier de liquidation en Préfecture

Afin de tenter de débloquer le dossier, le Maire et le Président du Sivu prévoient d'organiser une rencontre avec les communes récalcitrantes et éventuellement les représentants de l'Etat.

Suite à plusieurs remarques, le Maire précise à nouveau que la dépense d'acquisition de l'immeuble par la Commune (100 000 € si la procédure aboutit) sera couverte en grande partie par les recouvrements de loyers.

1. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ENTRETIEN DU BATIMENT ABRITANT L'ECOLE DE MUSIQUE

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal décide à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe pour l'entretien des salles de l'école de musique sur la base d'une durée hebdomadaire de 1 h 15 à compter du 1er novembre 2012.

Il est clairement précisé que ce poste sera remis en cause et pourra être supprimé en cas de fermeture de l'école de musique sur le village ou de transfert de compétence à un échelon intercommunal.

2. AMENAGEMENT CHAMP PICOT

2.1. ECHANGE DE TERRAINS SANS SOULTE

Le Maire présente à l'assemblée le projet d'échange de terrains entre M. et Mme CARPENA Jean-Pierre et la Commune en vue de l'alignement des propriétés de chacun de part et d'autre des quatre parcelles à aménager. Cet échange s'effectuera sans soulte.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

2. 2. PERMIS D'AMENAGER

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal donne son aval pour le dépôt d'un permis d'aménager avec 4 parcelles sur le secteur Champ Picot et mandate le Maire pour la signature de tous documents y afférent.

Il est convenu que :

- le règlement de ce lotissement sera identique et conforme à celui du plan local d'urbanisme – zone UB,
- la disposition de la voirie et des trottoirs sera semblable à celle des deux derniers programmes communaux (Champonot et Montperroux),
- l'installation en éclairage public répondra aux normes d'économie en énergie décrites dans l'étude en cours (dossier ADEME).

Le Maire précise que, vu le contexte actuel, ce permis reste raisonnable (4 parcelles seulement) et ne fait donc pas courir de risques financiers à la collectivité. Par ailleurs, l'aménagement a été conçu en laissant une possibilité d'ouverture sur une zone pavillonnaire qui pourra accueillir jusqu'à 42 lots à plus ou moins long terme.

2.3 AMENAGEMENT DE LA RUE

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se positionner quant aux possibilités de tracés de la voirie :

1. en S (dans ce cas : perte de quelques m² et soucis au niveau des évacuations E. P.),
2. ou avec terre-plein central et passage piétons (solution plus intéressante pour réduire la vitesse).

A l'unanimité le conseil retient la solution n° 2.

3. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Après présentation détaillée par le Maire, l'assemblée valide le projet de plan communal de sauvegarde qui sera actionné en cas de dangers survenant sur le village : explosions d'un véhicule sur la RD, risques au niveau du pipeline, inondations dans le bas du village, etc

Ce plan réalisé dans chaque collectivité est constitué de 2 parties : la première cartographie la commune afin de mieux cerner la population à secourir ; la seconde répertorie les différents acteurs essentiels en cas de catastrophe : poste de commandement avec lieux de rassemblement, personnes ressources (médecins ...), population isolée ... Il sera mis à jour régulièrement.

4. DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARTIE DE LA RUE SAINT ANTOINE

Le Maire présente la demande de M. EMONIN Laurent concernant l'achat de l'extrémité de la rue Saint Antoine contigüe à ses propriétés,

Le Conseil Municipal donne son accord en précisant que la surface sera délimitée sur place en commun accord entre les parties. Le prix est fixé au tarif habituel de 35 € le m² (terrain d'aisance) avec tous frais à la charge du demandeur.

5. CONTRAT DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS

L'exposé du Maire entendu, l'assemblée accepte à l'unanimité la signature d'un contrat pour la vérification annuelle des installations techniques municipales : buts de basket, buts de handball et buts de football. La société Véritas est retenue pour un coût de 49 € ht l'unité.

6. DIFFUSIONS D'INFORMATIONS MUNICIPALES

6.1. Bulletin Municipal

Il est convenu que le bulletin municipal sera réalisé en 2013 (soit 1 année sur 2).

6.2. Site Internet

Le Maire projette de publier dans le site roulans.fr la liste des projets de l'équipe municipale dans l'ordre de priorité : Aménagement Champ Picot – Construction Hangar – Aménagement rue des aloses – Réfection rue de l'église, etc Il réaliserait la même opération dans le cadre du Sivos en sa qualité de Président : Toiture Ecole, Construction Classes primaires, Crèche, etc ...

L'assemblée juge cette idée intéressante et laisse le soin au Maire et au secrétariat de dresser une liste exhaustive et de la faire publier.

5. SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE (SDDAN)

Le Maire et M. DALLAVALLE ont déroulé les derniers développements de ce dossier. Affaire à suivre car il devra faire l'objet d'un nouveau débat en assemblée municipale.

La séance est levée à 22 heures. Parole est alors laissée à M. Claude DALLAVALLE.

Le Maire,
A. JACQUOT